



PRÉFET DU GERS

RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS

N ° 4 - JANVIER 2015

SOMMAIRE

32 - Direction des services départementaux de l'éducation nationale du Gers

Arrêté N °2015022-0006 - Arrêté portant subdélégation de signature à M. Jean- Philippe RODRIGUEZ, secrétaire général de la direction des services départementaux de l'éducation nationale du Gers	1
Arrêté N °2015022-0007 - Arrêté portant subdélégation de signature à M. Jean- Philippe RODRIGUEZ, secrétaire général de la direction des services départementaux de l'éducation nationale du Gers (correspondances)	4
Arrêté N °2015022-0008 - Arrêté portant subdélégation de signature à M. Jean- Philippe RODRIGUEZ, secrétaire général de la direction des services départementaux de l'éducation nationale du Gers (contrôle des actes)	7



PRÉFET DU GERS

Arrêté n ° 2015022-0006

32 - Direction des services départementaux de l'éducation nationale du Gers

Arrêté portant subdélégation de signature à M.
Jean- Philippe RODRIGUEZ, secrétaire
général de la direction des services
départementaux de l'éducation nationale du
Gers

Le Directeur Académique,

**Directeur des Services de l'Éducation Nationale du
Gers**

Cabinet

Référence

Dossier suivi par

Katia Latape

Téléphone

05 67 76 51 42

Fax

65 67 76 51 97

Mél.

la32@ac-toulouse.fr

7 bis rue Gambetta

32000 AUCH

VU Le décret n°85-899 du 21 août 1985 modifié relatif à la déconcentration de certaines opérations de gestion du personnel relevant du ministère de l'Éducation Nationale

VU Le décret n°2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et les départements

VU Le décret n°2012-16 du 5 janvier 2012 relatif à l'organisation académique,

VU L'arrêté du 19 janvier 2015 portant délégation de signature à **Madame Guylène ESNAULT**, Directrice Académique des Services de l'Éducation Nationale du Gers à l'effet de signer les décisions relatives au personnels et à l'organisation scolaire ;

VU L'arrêté ministériel en date du 10 juillet 2014 portant nomination, détachement et classement de Monsieur Jean-Philippe RODRIGUEZ dans d'emploi d'Administrateur de l'Éducation Nationale, de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche (AENESR), Secrétaire Général de la Direction des Services Départementaux de l'Éducation Nationale du Gers, à compter du 1^{er} août 2014.

VU Le procès verbal d'installation de Monsieur Jean-Philippe RODRIGUEZ à la date du 1^{er} août 2014.

ARRETE

ARTICLE PREMIER

Subdélégation de signature est donnée à **Monsieur Jean-Philippe RODRIGUEZ**, Secrétaire Général de la Direction des Services Départementaux de l'Éducation Nationale du Gers, à l'effet de signer les décisions suivantes :

I.I - DECISIONS RELATIVES AUX PERSONNELS

I.I.1 Instituteurs, élèves professeurs des écoles et professeurs des écoles

- Toutes décisions relatives à la gestion administrative et financière des enseignants stagiaires du premier degré, à l'exception des décisions de renouvellement de stage et des décisions de licenciement,



2/2

- Toutes décisions relatives à la gestion des professeurs des écoles prévues à l'arrêté du 28 août 1990 modifié portant délégation permanente de pouvoir aux directeurs académiques des services de l'Education Nationale agissant sur délégation du recteur d'académie en matière de gestion des professeurs des écoles à l'exception des actes de gestions relatifs aux retraites,
- Toutes les décisions relatives à la gestion des instituteurs prévues à l'arrêté du 12 avril 1988 modifié portant délégation permanente de pouvoir aux directeurs académiques des services de l'Education Nationale agissants sur délégation du recteur d'académie pour prononcer les décisions relatives à la gestion des instituteurs à l'exception des actes de gestions relatifs aux retraites.

I.I.2 Autres personnels enseignants

- Actes administratifs relatifs aux congés de maladie et de maternité, aux autorisations d'absence, dont les maîtres du premier degré des établissements d'enseignement privés sous contrat peuvent bénéficier,
- Décisions relatives aux congés de grave maladie des agents non titulaires de l'Etat à l'exclusion des maîtres auxiliaires et des Assistants d'Education,
- Agréments des responsables d'aumôneries et de leurs adjoints le cas échéant.

1.1.3 Personnels administratifs, techniques, de Santé Scolaire et de Service Social

- décisions relatives aux congés de graves maladies pour les agents non titulaires,
- nomination des personnels rémunérés sur crédits de vacation au titre du service de santé scolaire, du service social scolaire et de l'entretien des locaux (chapitre 31.96 article 4§ 61, 62, 63).

I.II – DECISIONS RELATIVES A L'ORGANISATION SCOLAIRE

- Organisation de la carte scolaire du premier degré,
- Gestion et notification des moyens d'enseignements (DGH) destinés aux collèges, lycées, lycées professionnel,
- Approbation des états d'heures supplémentaires effectuées par les personnels enseignants des établissements d'enseignement privés sous contrat.

ARTICLE 2

Cet arrêté annule et remplace les précédents.

ARTICLE 3

Monsieur le -Secrétaire Général de la Direction des Services Départementaux de l'Education Nationale du Gers est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Auch, le 22 janvier 2015

La Directrice Académique des Services de
l'Education Nationale du Gers,


Guylène ESNAULT.



PRÉFET DU GERS

Arrêté n ° 2015022-0007

32 - Direction des services départementaux de l'éducation nationale du Gers

Arrêté portant subdélégation de signature à M.
Jean- Philippe RODRIGUEZ, secrétaire
général de la direction des services
départementaux de l'éducation nationale du
Gers (correspondances)

Le Directeur Académique des Services Départementaux de l'Education Nationale du Gers

Arrêté portant subdélégation de signature à monsieur le Secrétaire Général de la Direction des Services Départementaux de l'Education Nationale du Gers

- VU La loi n° 82.213 du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions,
- VU Le décret n°85-899 du 21 août 1985 modifié relatif à la déconcentration de certaines opérations de gestion du personnel relevant du ministère de l'Education Nationale.
- VU Le décret n°2004-374 du 29 avril 2004 relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'Etat dans les régions et les départements,
- VU Le décret n°2008-158 du 22 février 2008 relatif à la suppléance des préfets de région et à la délégation de signature des préfets et des hauts-commissaires de la République en Polynésie française et en Nouvelle-Calédonie,
- VU Le décret n°2012-16 du 5 janvier 2012 relatif à l'organisation académique
- VU Le décret du 27 février 2013 portant nomination de Monsieur Jean Marc SABATHE, en qualité de Préfet du Gers ;
- VU Le décret du 32 décembre 2014 portant nomination de Madame Guylène ESNAULT, Directrice Académique des Services de l'Education Nationale du Gers à compter du 1^{er} janvier 2015,
- VU L'arrêté préfectoral du 5 janvier 2015 portant délégation de signature à Madame Guylène ESNAULT, Directrice Académique des Services de l'Education Nationale du Gers,
- VU L'arrêté du 19 janvier 2015 portant délégation de signature à Madame Guylène ESNAULT, Directrice Académique des Services de l'Education Nationale du Gers à l'effet de signer les décisions relatives aux personnels et à l'organisation scolaire,
- VU l'arrêté ministériel en date du 10 juillet 2014 portant nomination, détachement et classement de Monsieur Jean-Philippe RODRIGUEZ dans d'emploi d'Administrateur de l'Education Nationale, de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche (AENESR), Secrétaire Général de la Direction des Services Départementaux de l'Education Nationale du Gers, à compter du 1^{er} août 2014.
- VU Le procès verbal d'installation de Monsieur Jean-Philippe RODRIGUEZ à la date du 1^{er} août 2014

ARRETE

Article 1^{er}:

En cas d'absence ou d'empêchement de Madame Guylène ESNAULT, Directrice Académique des Services de l'Education Nationale du Gers, subdélégation est donnée à **Monsieur Jean-Philippe RODRIGUEZ**, Secrétaire Général de la Direction du Gers, à l'effet de signer dans le cadre de ses attributions et compétences, de la délégation de signature par la Rectrice de l'Académie au Directeur Académique des Services de l'Education Nationale, toutes correspondances administratives, excepté :

- celles adressées aux parlementaires et aux conseillers généraux,
- les circulaires aux maires.



Article 2 :

Cette arrêté annule et remplace les précédents.

Article 3°:

Monsieur le Secrétaire Général est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture.

2/2

Fait à Auch, le 22 janvier 2015

La Directrice Académique
des Services de l'Education Nationale du Gers,

Guylène ESNAULT



PRÉFET DU GERS

Arrêté n ° 2015022-0008

**signé par
ESNAULT Guylène**

le 22 Janvier 2015

32 - Direction des services départementaux de l'éducation nationale du Gers

Arrêté portant subdélégation de signature à M.
Jean- Philippe RODRIGUEZ, secrétaire
général de la direction des services
départementaux de l'éducation nationale du
Gers (contrôle des actes)

Le Directeur Académique des Services de l'Éducation Nationale du Gers

Arrêté portant subdélégation de signature en matière de contrôle de légalité des EPLE à monsieur le secrétaire général de la direction des services départementaux de l'éducation nationale du Gers.

VU le Code de l'Éducation et notamment ses articles R 222-19-3 et D 220-20 ;

VU le Code Général des Collectivités Locales, et notamment son article L 2131.6 ;

VU le Code des Marchés Publics ;

VU la loi n° 82.213 du 2 mars 1982 modifiée(notamment par l'article 132 de la loi n° 2004-809 du 13 août 2004 relative aux libertés et responsabilités locales) relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions,

VU la loi n° 92.125 du 6 février 1992 relative à l'administration territoriale de la république

VU la loi n° 2004-809 du 13 août 2004 relative aux libertés et responsabilité locales ;

VU le décret n° 92.604 du 1^{er} juillet 1992 modifié portant charte de la déconcentration ;

VU le décret n° 97-34 du 15 janvier 1997 relatif à la déconcentration des décisions individuelles ;

VU le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'Etat dans les régions et départements ;

VU le décret n°2008-158 du 22 février 2008 relatif à la suppléance des préfets de région et à la délégation de signature des préfets et des hauts commissaires de la République en Polynésie française et en Nouvelle Calédonie ;

VU le décret du 27 février 2013 portant nomination de Monsieur Jean Marc SABATHE, en qualité de préfet du Gers

VU le décret du 31 décembre 2014 portant nomination de Madame Guylène ESNAULT, Directrice Académique des Services de l'Éducation Nationale du Gers à compter du 1^{er} janvier 2015,

VU l'arrêté préfectoral du 5 janvier 2015 portant délégation de signature à Madame Guylène ESNAULT, Directrice Académique des Services de l'Éducation Nationale du Gers,

VU l'arrêté ministériel en date du 10 juillet 2014 portant nomination, détachement et classement de Monsieur Jean-Philippe RODRIGUEZ dans d'emploi d'Administrateur de l'Éducation Nationale, de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche (AENESR), Secrétaire Général de la Direction des Services Départementaux de l'Éducation Nationale du Gers, à compter du 1^{er} août 2014.

VU le procès verbal d'installation de Monsieur Jean-Philippe RODRIGUEZ en date du 1^{er} août 2014.

ARRETE



2/2

Article 1°:

En cas d'absence ou d'empêchement de Madame Guylène ESNAULT, Directrice Académique des Services de l'Éducation Nationale du Gers, la délégation en matière de contrôle de légalité des actes n'ayant pas trait au contenu ou à l'organisation de l'action éducatrice des collèges du département du Gers, est donnée à **Monsieur Jean-Philippe RODRIGUEZ**, Secrétaire Général de la DSDEN Du Gers, à l'effet de :

I – recevoir : les actes relatifs au fonctionnement des EPLE prévus aux articles L421-14-I et R 421-54 du code de l'éducation, les actes relatifs à l'organisation et au contenu de l'action éducative, prévus aux articles L 421-14 II et R 421-55 du code de l'éducation, les articles L 421-11 D et R 421-59 du code de l'éducation pour les actes budgétaires, L 421-12 et R 421-60 pour les décisions budgétaires modificatives.

II – signer les pièces administratives relevant des attributions du service de contrôle de légalité des actes des EPLE, et n'ayant pas de caractère de décision : contrôle de légalité des actes administratifs des collèges du département du Gers.

III - assurer le contrôle de légalité de ces actes.

Article 2 :

En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Jean-Philippe RODRIGUEZ, secrétaire général de la direction des services départementaux de l'éducation nationale du Gers, délégation de signature est donnée à :

- Madame Marguerite MIQUEL APAENES, chef de division, pour les actes relevant du périmètre de la division de l'organisation scolaire.
- Madame Hervine BOUCHER, ADAENES, chef de division, pour les actes relevant du périmètre de la division de la scolarité.
- Madame Christine BASTARD, SAENES, faisant fonction de chef de division, pour les actes relevant de la division des affaires financières et en particulier le contrôle des actes visés à l'article 1 qui concerne le contrôle de légalité des actes budgétaires.
- Monsieur Jérôme DULHOSTE, ADAENES, chef de division, pour les actes relevant du périmètre de la division des personnels.

Article 3 :

Cet arrêté annule et remplace les précédents.

Article 4 :

Monsieur le Secrétaire Général, les chefs division, chacun en ce qui les concerne, sont chargés de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture.

Fait à Auch, le 22 janvier 2015

La Directrice Académique
des Services de l'Éducation Nationale
du Gers,


Guylène ESNAULT